



# VILLE DE DIEKIRCH

Diekirch, le 19.08.2020

Aux membres du Conseil communal  
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 24.08.2020 à 16h00 en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch).

Conformément à l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le **vote par procuration** est admis. Conformément à l'article 1 de cette même loi du 24 juin 2020, les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances publiques du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collège des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard.

## ORDRE DU JOUR

### Séance publique

1. Modifications au règlement de la circulation: Ratification de règlements d'urgence
2. Personnel communal: Création de postes
3. Approbation de contrats de bail
4. Approbation de plusieurs décomptes
5. Impôt foncier et impôt commercial: Fixation des taux multiplicateurs pour l'année 2021
6. Règlement général de police : Modification
7. Plan de gestion des forêts communales : Exercice 2021
8. Règlement interne : Salle fitness Centre sportif
9. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2019
10. Fête du personnel : Régularisation d'une situation existante
11. Loui-Bus : Dénomination des arrêts de bus
12. Modification du règlement communal relatif à l'allocation d'une subvention pour l'acquisition d'appareils électroménagers à basse consommation
13. Divers

### Séance secrète

14. Personnel communal

les candidatures afférentes des archivistes peuvent être consultées au secrétariat communal

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,  
Le Bourgmestre, le secrétaire,

Claude Haagen

René Liltz